

Décryptage : SBTi – Science-Based Targets initiative

Engager la transition par des objectifs de réduction des émissions de GES

Mots clés : Trajectoire 2 °C, budget carbone, Science-Based Targets, scopes d'émissions, Sectoral Decarbonization Approach, GES, décarbonation.

Ce qu'il faut retenir ...

- ✓ Les **Science-Based Targets (SBT)** sont des **engagements de réduction des émissions de CO2** pris par des entreprises et validés par la Science-Based Targets initiative (SBTi) car conformes à la baisse des émissions requise au niveau mondial pour limiter le réchauffement global à +2°C comme le prévoient les Accords de Paris.
- ✓ Le **rôle de la Science-Based Targets initiative (SBTi)**, collaboration d'acteurs publics et privés, est de promouvoir l'engagement des entreprises dans les SBT. Elle développe leur méthodologie et diffuse des ressources à leur sujet.
- ✓ La SBTi a développé une méthode appelée **Sectorial Decarbonization Approach (SDA)** qui alloue des **budgets carbone par secteurs**, en fonction de leur potentiel de décarbonation et de l'évolution de leur activité.

Sommaire

Ce qu'il faut retenir	1
Sommaire.....	1
Cadre du décryptage	2
Qu'est-ce que la <i>Science-Based Targets initiative</i> ?.....	2
L'intérêt de fixer des SBT	3
Le processus de validation des SBT	3
Comprendre le principe des SBT	4
A. Comment se présentent les SBT ?.....	4
B. Le cadre méthodologique.....	5
C. Le cas spécifique de l'immobilier tertiaire	5
Développer des Science-Based Targets	6
A. Trois méthodes pour fixer les objectifs d'émissions	6
B. L'outil SBT.....	8
C. La prise en compte complexe du Scope 3	8
Conclusion.....	9
Ressources	9

Cadre du décryptage

Dans le cadre de son programme « **Bâtiment décarboné** », l'Observatoire de l'immobilier durable produit une série de décryptages pour présenter les outils d'analyse des trajectoires 2°C disponibles pour les différents acteurs de l'immobilier. **L'objectif de cette série de décryptages est de mettre en exergue les potentialités de chacun de ces outils afin de donner un panorama des alternatives existantes.**

Qu'est-ce que la *Science-Based Targets initiative* ?

Cette initiative rassemble plusieurs acteurs issus des mondes public et privé dans le but d'inciter les entreprises à adopter des trajectoires bas-carbone, appelées *Science-Based Targets* (SBT). Les partenaires principaux sont le programme Global Compact des Nations Unies, le CDP, le World Wide Fund for Nature (WWF) et le World Resources Institute (WRI).



United Nations
Global Compact



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE

Les objectifs de la SBT initiative sont de développer les méthodologies et de promouvoir l'utilisation des SBT par des entreprises. Ces trajectoires bas-carbone ont pour finalité l'alignement des entreprises sur une pente permettant la limitation du réchauffement climatique à 2 °C, voire 1,5 °C.

Quelques chiffres pour l'alignement 2 °C du secteur immobilier dans les prévisions des SBT

– 26 %

C'est la **baisse du budget carbone du secteur du bâtiment tertiaire** au niveau mondial entre 2010 et 2050, qui doit passer de 870 Mt eqCO₂ à 645 Mt eqCO₂.

C'est la **baisse nécessaire de l'intensité carbone** (émissions rapportées au m²) des bâtiments tertiaires entre 2010 et 2050, en prenant en compte une croissance du secteur de 66 %.

– 55 %

– 2 %

C'est la **réduction de l'intensité carbone nécessaire chaque année** par rapport à la précédente pour atteindre la baisse de 55 % de l'intensité carbone du secteur.

Les missions de la SBTi sont à la fois **de promouvoir l'importance et les avantages de développer des SBT** pour les entreprises, de **proposer des méthodes et ressources pour les adopter** et enfin **d'évaluer et approuver les projets de trajectoire** soumis.

A l'heure actuelle, l'initiative SBT fait état d'un peu moins d'un millier d'entreprises engagées dans une procédure de Science-Based Targets. Une petite moitié de ces entreprises ont pour l'instant des SBT approuvés. Par exemple, parmi les entreprises **immobilières françaises**, 4 SBT ont été validés (pour Gecina, Covivio, Mercialis et Klépierre) et 3 entreprises sont actuellement engagées dans le processus (Altarea, Nexity et Unibail-Rodamco-Westfield).

Études de cas

Pour appréhender les bénéfices et l'importance de créer des Science-Based Targets, de nombreuses études de cas d'entreprises ayant développé le leur sont disponibles sur le [site de la SBTi](#). Ces études de cas, sous forme de retours d'expérience, permettent d'appréhender le processus et l'intérêt de créer un SBT.

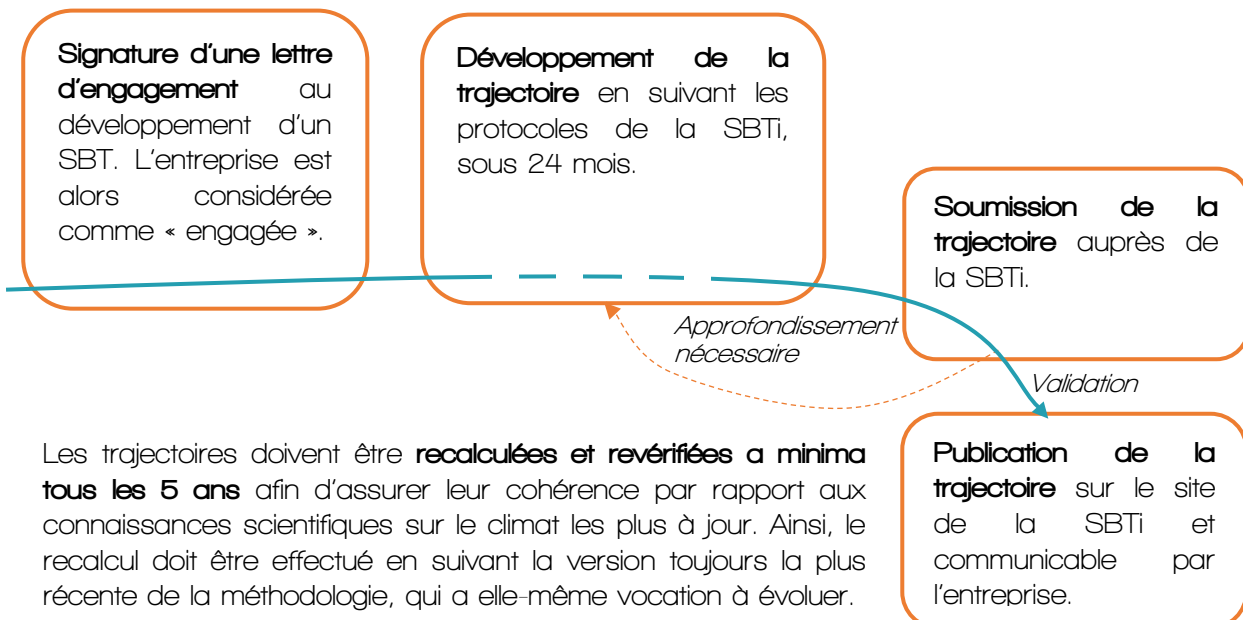
L'intérêt de fixer des SBT

Il y a plusieurs avantages pour les entreprises à développer leurs Science-Based Targets. D'une part, ils sont une référence pour l'analyse des émissions de GES et leur conversion en objectifs d'émissions, ce qui permet de répondre aux attentes des parties prenantes les plus pointues, en particuliers en ce qui concerne les analyses ESG des objectifs d'émissions.

La mise en place et l'adoption d'un SBT représente aussi un outil pour rejoindre la A-list du CDP sur le changement climatique, qui représente le 1 % des sociétés les plus engagées pour le climat.

Le processus de validation des SBT

Pour développer et faire approuver des Science-Based Targets, une entreprise suit un processus en 4 étapes :



Comprendre le principe des SBT

Les Science-Based Targets font l'objet d'une méthodologie précise. Les entreprises qui veulent développer des SBTs doivent respecter un certain nombre de critères afin que leur trajectoire soit validée par la SBTi.

A. Comment se présentent les SBT ?

La définition d'une trajectoire SBT est l'aboutissement d'un processus scientifique assez complexe, dont la finalité se retrouve en une phrase récapitulative de type :

« L'entreprise **NOM DE L'ENTREPRISE** s'engage à réduire de **X%** ses émissions de gaz à effet de serre sur **SON PÉRIMÈTRE DE RÉDUCTION** en **ANNÉE OBJECTIF** par rapport à **ANNÉE RÉFÉRENCE** »

Cette assertion est modulée d'éventuelles informations qui précisent le périmètre de réduction des émissions. En général, ce cadre explicite le scope concerné ainsi que la méthode de comptabilisation des réductions d'émissions utilisée.

Des exemples de SBT

A titre d'exemple, *Vasakronan AB*, entreprise immobilière suédoise, s'est engagée à réduire en valeur absolue de **50 %** ses *émissions totales* sur les *scopes 1, 2 & 3* en **2030** par rapport à **2017**.

Autre exemple, l'entreprise anglaise *Derwent London* s'est engagée à réduire sur les *scopes 1 & 2* les *émissions de GES par m²* de **55 %**, entre **2013** et **2027**, ainsi que les *émissions par m² du scope 3* de **20 %** en **2027** par rapport à **2017**.

L'ensemble des SBT est public et [disponible à la consultation](#) sur le site de la SBTi. Ils sont catégorisés par secteur, par type de trajectoire (1,5 °C, inférieur à 2 °C ou 2 °C) et par localisation géographique.

D'autres types d'objectifs

Les entreprises peuvent aussi ajouter des objectifs autres que ceux portant sur les scopes en eux-mêmes. En général, ces objectifs permettent de préciser l'aspect purement comptable des scopes d'émissions : un pourcentage de véhicules électriques, de matériaux de réutilisation, etc., en vérifiant que cela ne mène pas à une augmentation des émissions par ailleurs.

B. Le cadre méthodologique

Le cadre méthodologique du développement de Science-Based Targets est défini selon un certain nombre de principes à respecter et qui doivent assurer la solidité et la crédibilité de ces objectifs.

- Les **émissions prises en compte** sont celles de toute l'entreprise pour les scopes 1 & 2 (au moins 95 %) et tous les gaz à effet de serre, comme requis par le [GHG Protocol Corporate Standard](#) ;
- **Temporellement**, la trajectoire visée doit couvrir au minimum 5 ans à partir de son lancement. Pour des trajectoires long-terme (plus de 15 ans), des objectifs intermédiaires doivent être définis ;
- Le **niveau d'ambition** doit être cohérent avec un niveau de décarbonation permettant de limiter le réchauffement à 2 °C au maximum ;
- Un objectif pour le **scope 3** d'émissions doit être défini s'il représente une proportion significative - plus de 40 % - des émissions de l'entreprise ;
- L'entreprise s'engage à **rendre public annuellement** son inventaire des émissions complet.

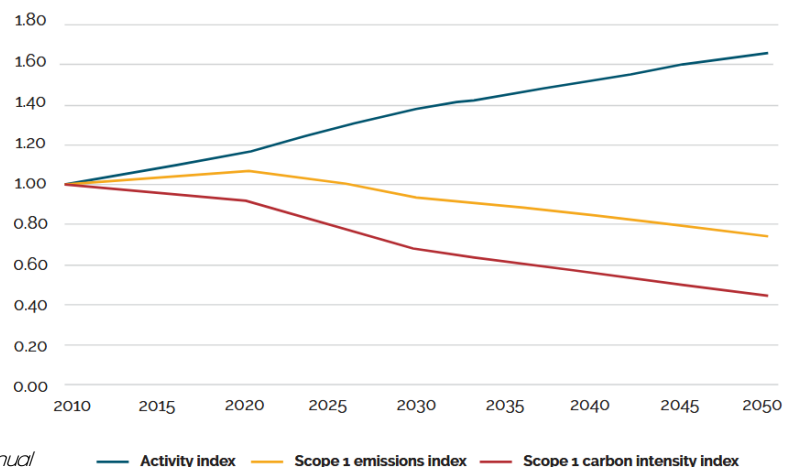
Le principe des outils de trajectoire est d'atteindre une réduction effective des émissions. C'est pourquoi **les émissions évitées ou la compensation carbone ne sont en aucun cas comptabilisées**, ni dans le bilan des émissions ni comme moyen d'atteindre les objectifs définis.

C. Le cas spécifique de l'immobilier tertiaire

Dans la *Sectorial Decarbonization Approach*, le secteur du bâtiment tertiaire est abordé, dans son **exploitation**. Les chiffres suivants, avancés par la SBTi, évaluent l'évolution du secteur à l'échelle mondiale.

Entre 2010 et 2050, il est estimé une croissance de 66 % du **poids du secteur**, passant de 38 Mds de m² à 63 Mds de m² de bâtiments tertiaires exploités. Au niveau des émissions de gaz à effet de serre, le **budget carbone du secteur** doit baisser de 26 %, passant de 870 Mt eqCO₂ à 645 Mt eq CO₂ en 2050. Cette estimation s'explique par le fort potentiel de rénovation énergétique et l'augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables.

La combinaison de ces deux évolutions doit mener, pour le secteur, à une **réduction de l'intensité carbone** (CO₂ émis par m²) de 55 % en 2050 par rapport à 2010, correspondant à une **baisse annuelle moyenne de 2 %** par rapport à l'année précédente. En kgCO₂/m²/an, cela représente une **diminution de 23 à 10 kgCO₂/m²/an**.



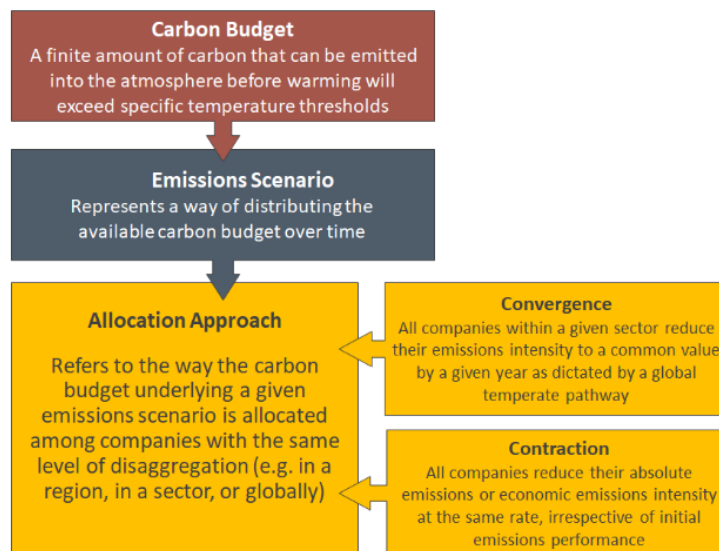
Source : SBT Manual

Développer des Science-Based Targets

A. Trois méthodes pour fixer les objectifs d'émissions

Généralement, les SBTs sont composés de 3 éléments :

- Un **budget carbone** qui est la quantité totale d'émissions acceptables dans l'atmosphère ;
- Un **scénario d'émissions** qui affecte le budget précédent dans le temps ;
- Une **allocation qui affecte le budget aux différentes entreprises** : soit en valeur absolue à atteindre, soit en valeur relative par rapport à une référence.



source : SBTi Manual

1. SDA : Sectoral Decarbonization Approach, Convergence de l'intensité physique

La méthode SDA est une **méthode de « convergence »**, c'est-à-dire que les objectifs mènent à **atteindre les mêmes performances pour toutes les entreprises d'un même secteur**, quelle que soit leur performance initiale. C'est la seule des trois méthodes avec des spécificités sectorielles.

Afin d'allouer des budgets carbone sectoriels, la Sectoral Decarbonization Approach se base sur les travaux de l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA) sur les budgets carbone sectoriels, eux-mêmes cohérents avec les scénarios du GIEC limitant le réchauffement à 2 °C.

La particularité de cette approche sectorielle est que **l'indicateur de performance est « physique » et spécifique à l'activité**, c'est-à-dire que les émissions sont mises en perspective avec la grandeur physique représentative de l'activité du secteur. Pour l'immobilier, ce sont les émissions ramenées au m² par exemple. La méthode SDA couvre les scopes 1 & 2 d'émissions, mais son application au scope 3 est moins adaptée.

2. Contraction globale des émissions

Cette méthode est la plus directe et simple : elle consiste simplement à définir un pourcentage de réduction des émissions - séparées par scope - de l'entreprise entre une année de référence et une année objectif. Pour être 2 °C-compatible, cette réduction doit être de 2,5 % annuels, et de 4,2 % annuels pour une trajectoire à 1,5 °C de réchauffement.

3. Contraction de l'intensité économique

L'indicateur de performance carbone qui prime dans cette méthode est mis en perspective avec l'efficacité économique. L'indicateur analysé est alors la quantité de gaz à effet de serre émise par unité de valeur ajoutée, c'est-à-dire, en schématisant, le coût du produit vendu auquel est soustrait le coût des matières premières ou produits intermédiaires qui le composent.

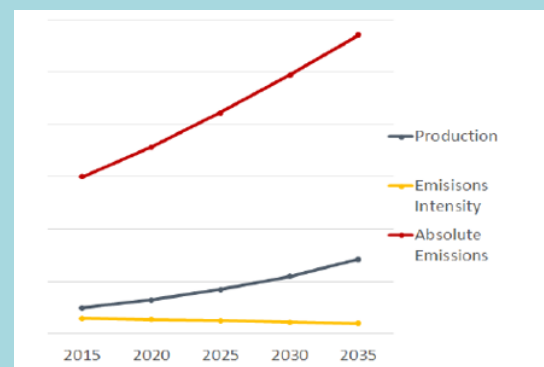
4. Comment choisir une méthode ?

Ces différentes méthodes n'ont pas vocation à s'opposer, elles visent au contraire plutôt à se compléter. Idéalement, les entreprises doivent obtenir les résultats pour les différentes méthodes pour choisir ensuite celle qui correspond le mieux. **L'idée n'est évidemment pas de suivre la trajectoire obtenue « la plus facile » mais plutôt celle qui mène à moins d'émissions**, et le plus rapidement. En fonction des secteurs d'activité, l'une ou l'autre des méthodes peut aussi se révéler plus pertinente à prendre en compte. En général, les indicateurs économiques (sur la valeur ajoutée) sont plus cohérents dans les secteurs où les produits sont très diversifiés (la chimie par exemple), alors que les indicateurs physiques sont plus représentatifs dans les secteurs homogènes (l'immobilier notamment).

De manière générale, les méthodes de Contraction globale et la Sectoral Decarbonization Approach sont moins volatiles que les méthodes économiques (contraction de l'intensité économique), et plus représentatives. C'est pourquoi il est conseillé de les utiliser en priorité, en particulier dans l'immobilier.

On remarque que l'utilisation d'indicateurs physiques ne mène pas systématiquement à une réduction des émissions de l'entreprise : si la production augmente proportionnellement plus que l'intensité carbone de l'activité diminue, le total des émissions augmente. C'est pour pallier à ces situations qu'il est intéressant d'avoir une comparaison des différentes méthodes.

Source : SBT Manual



B. L'outil SBT

L'initiative SBT a développé un outil, sous la forme d'un tableau Excel mis à jour régulièrement, qui permet d'effectuer des simulations de trajectoires en fonctions de données d'émissions et des différentes méthodes précisées précédemment.

1. Données d'entrée

En entrée, la quantité d'informations à introduire est simple : méthode de calcul, éventuellement secteur d'activité, année de référence, émissions de référence pour les scopes 1 & 2, grandeur caractéristique pour l'année de référence (sectorielle ou valeur ajoutée selon la méthode), année et valeur de l'objectif.

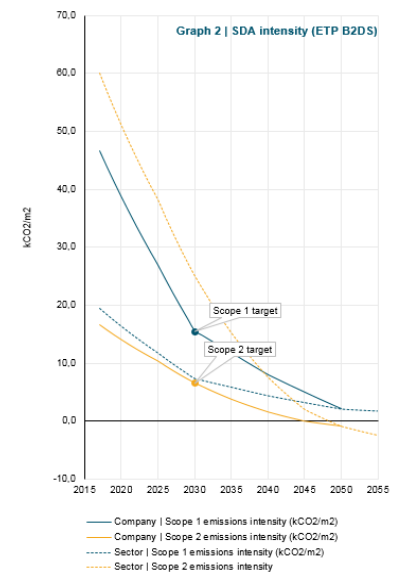
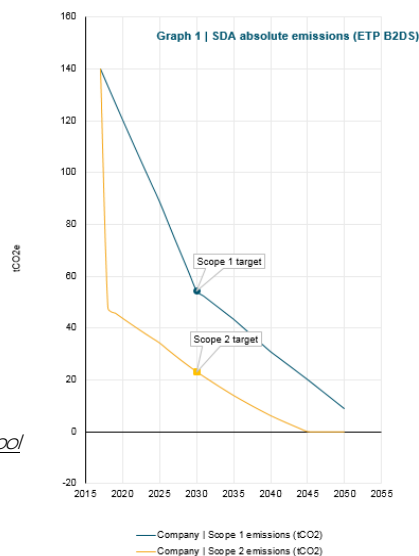
Target setting method	Sectoral Decarbonization Approach	
SDA scenario	ETP B2DS	
SDA sector	Services - Buildings	Dropdown
Base year	2017	Dropdown
Target year	2030	Dropdown
Projected output measure	Target year output	Dropdown
Base year output	3 000	Square meters
Target year output	3 500	Square meters
Scope 1 emissions	140	tCO ₂ e (S1 intensity: 46,67 tCO ₂ /m ²)
Scope 2 emissions	50	tCO ₂ e (S2 intensity: 16,67 tCO ₂ /m ²)

Source : SBT Tool (capture d'écran)

2. Information en sortie

Ces données permettent le tracé des courbes et le calcul de l'évolution des émissions annuelles au cours du temps afin d'avoir une visibilité à moyen et long terme de l'objectif testé.

Source : SBT Tool (capture d'écran)



3. Outil pour le scope 3

Le tableau fourni permet aussi de calculer les objectifs de réduction du scope 3, selon une contraction absolue ou une réduction de l'intensité physique ou économique. La réduction proposée dépend des années de référence et de l'objectif et de l'indicateur choisi, mais la sectorisation n'est pas possible sur ce scope.

C. La prise en compte complexe du Scope 3

Comme souvent, la comptabilisation du scope 3 est difficile. Dans la conception de SBT, le scope 3 doit être estimé et il n'est recommandé par la méthodologie de l'intégrer aux objectifs que s'il couvre plus de 40 % du total des émissions des 3 scopes. La comptabilisation des émissions du scope 3 suit les standards du GHG Protocol, qui inclut une partie amont et une partie aval à l'activité en elle-même de l'entreprise.

Sources d'émissions	
En amont	En aval
<ul style="list-style-type: none"> • Achats de biens et services • Biens d'équipement • Énergie et carburants non-comptabilisés dans les scopes 1 & 2 • Logistique amont • Déchets générés • Déplacements professionnels et trajets domicile – lieu de travail des employés • Prise à bail d'actifs comme locataire 	<ul style="list-style-type: none"> • Logistique aval • Transformation des produits intermédiaires vendus • Utilisation des produits vendus • Fin de vie des produits vendus • Prise à bail d'actifs comme propriétaire • Opérations de franchise et d'investissement

Gérer des données sur lesquelles l'entreprise n'a pas directement la main est forcément plus compliqué. Toutes ces sources précitées que peut contenir le scope 3 ne sont pas à systématiquement considérer, mais **l'objectif est d'utiliser les données les plus fiables et les plus complètes possibles**. Le GHG Protocol propose un certain nombre de critères qui permettent de juger de la pertinence des sources. En particulier, en plus de l'importance de la source, il faut tenir compte de si elles peuvent être influencées par l'entreprise, de si elles constituent pour elle un risque stratégique, etc.

Dans le cas où les émissions du scope 3 sont comptabilisées, **au moins deux tiers des émissions estimées doivent être inclus dans la comptabilisation et dans la mise en place de la trajectoire**.

Conclusion

La Science-Based Targets initiative et les Science-Based Targets qu'elle développe permettent de **sensibiliser les entreprises** en les engageant sur des **objectifs simples et concrets**. Le symbole de l'efficacité du procédé est le nombre d'entreprises engagées dans le développement de leurs SBT. Le principe de publication des trajectoires validées est à la fois un argument auprès des investisseurs et une manière d'inciter à assumer ses obligations auprès du public dans sa transition bas-carbone. Toutefois, **les SBTs ne sont en aucun cas contraignants** en eux-mêmes sur le respect de l'engagement.

Ressources

- [Site web de la Science-Based Targets Initiative](#)
- [Liste des entreprises engagées dans la mise en place d'un SBT](#)
- [Guide de la Sectoral Decarbonization Approach](#) (EN), SBTi, 2015
- [Science-Based Target Setting Manual](#) (EN), SBTi, 2020

Merci à **Nicolas JANDOT**, Directeur RSE chez GECINA, pour sa relecture.